

LESBREÈVES

**N^{os} Inami :
Namur contre le
projet Marcourt**

Le recteur de l'Université de Namur, Yves Poulet, regrette le projet du ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt (PS), concernant l'accès aux études de médecine, à savoir l'introduction d'un filtre à l'entrée des études liée à l'instauration par le fédéral d'un cadastre complet des médecins afin d'objectiver les besoins réels en praticiens. *« Cette mesure pose des difficultés en matière d'accueil d'étudiants. De plus, l'université doit rester ouverte : il est important de ne pas faire de sélection à l'entrée. En outre, il y a un climat de concurrence avec de faux syllabus en circulation et une absence de solidarité entre les étudiants »*, a expliqué Yves Poulet. (b)

**WALLONIE-BRUXELLES
Flahaut se lance dans un
tour des administrations...**

Ministre du Budget mais aussi de la Fonction publique et de la Simplification administrative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, André Flahaut (PS) se lance dans un *« grand tour des administrations »*, tous azimuts sur le territoire francophone. But : *« Faire remonter les préoccupations et les propositions de la base. »* Modus ope-

randi : quinze réunions entre le 29 janvier et le 11 mars. Au pas de charge.

... avec l'opposition

Original : lundi en commission des Finances, du Budget et de la Fonction publique, André Flahaut, sollicitant la participation des parlementaires à son tour des administrations, a obtenu l'adhésion de l'opposition libérale-réformatrice. Qui ne partage pas forcément en tous points les vues du ministre socialiste, mais qui veut se mouiller dans la discussion. Laquelle sera vive, notamment parce qu'il sera question d'« économies budgétaires » : 2 millions dans l'« optimisation du fonctionnement des administrations », et 8 millions dans la gestion du patrimoine et des bâtiments. Débats animés en vue. (D.Ci)

FISCALITÉ**Marc Coucke pourrait payer
25 % d'impôts**

Marc Coucke pourrait bel et bien payer des impôts sur la vente de sa société, Omega Pharma. Il avait suscité la polémique au mois de décembre, parce qu'il avait vendu sa société avec une plus-value de 1,24 milliard, et devait en principe être exonéré. Mais il affirme le contraire. Il a placé ses actions à vendre dans une société, ce qui le priverait de son immunité. Il indique qu'il compte laisser les fonds dans la société, pour investir ailleurs. Selon les fiscalistes toutefois, il serait possible pour lui de la liquider sans impôt de d'empocher la plus value. (B.Dy)